

Près d'un tiers des défibrillateurs externes seraient hors service

Quentin Haroche | 29 Mai 2024

0

Paris – Selon un audit réalisé par une société de maintenance, près d'un tiers des défibrillateurs disposés dans les lieux publics sont hors service et 60 % présentent des dysfonctionnements.

On les trouve dans les supermarchés, les bureaux de poste, les gares, les aéroports et même parfois dans les églises : les défibrillateurs automatisés externes (DAE) sont partout en France. Leur installation dans les lieux publics a commencé en 2007 et s'est généralisée avec la loi du 28 juin 2018, qui a rendu l'obligatoire l'acquisition de ces appareils médicaux pour l'ensemble des établissements recevant du public (ERP). Aujourd'hui, on compte en France près de 500 000 défibrillateurs publics pouvant potentiellement sauver une vie.

Mais encore faut-il que ces appareils fonctionnent. A la demande de l'Association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs (Arlod), un audit a été menée par la société Matecir Defibril, spécialisée dans la maintenance des défibrillateurs. Plus de 6 000 appareils installés dans des lieux publics ont été inspectés par la firme, qui a ainsi pu en extrapoler des chiffres pour l'ensemble des appareils disponibles en France.

60 % des appareils présentent des dysfonctionnements

Conclusion de l'audit : près d'un tiers des appareils (32,4 %) sont hors service en raison de consommables périmés. Au total, 60 % des appareils disponibles dans les lieux publics sont soit hors service, soit présentent des dysfonctionnements qui peuvent diminuer leur efficacité. Cela peut être « *des consommables qui ne fonctionnent pas ou encore la colle périmée des patchs autocollants à fixer sur la peau, permettant pourtant de transmettre l'impulsion électrique* » explique le Dr Marc Noizet, président du syndicat Samu Urgences de France.

En principe, l'exploitant d'un ERP a l'obligation non seulement d'installer un DAE mais également d'en assurer la maintenance. Mais la loi de 2018 ne prévoit aucune sanction en cas de non-maintenance de l'appareil. « *L'exploitant peut faire la maintenance lui-même s'il a les compétences, ou bien il peut s'adresser à des sociétés extérieures qui le font très bien mais d'autres prennent un peu d'argent pour envoyer un mail et juste passer un coup de chiffon sur le boîtier, ce n'est pas ça qui garantit que le défibrillateur va marcher* » commente Bruno Thomas-Lamotte, président de l'Arlod. Il demande donc que la loi soit modifiée pour que la maintenance des défibrillateurs externes devienne une obligation sanctionnable.

Selon les chiffres du ministère de la Santé, ce sont chaque année entre 40 000 et 50 000 personnes qui décèdent d'une mort subite, faute d'avoir pu bénéficier du secours d'une personne qui aurait pu l'aider grâce à un massage cardiaque ou en utilisant un défibrillateur implantable. En France, un DAE n'est utilisé en cas d'arrêt cardiaque que dans moins de 10 % de cas et le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque n'est que de 8 %, alors qu'il serait supérieur à 20 % dans les pays scandinaves et au Royaume-Uni. « *Avant les défibrillateurs, il n'était que de 2*

%, donc cela prouve qu'il y a un intérêt » observe Bruno Thomas-Lamotte.

Faut-il installer des DAE dans les immeubles d'habitation ?

Alors que plus des trois quart (77 %) des arrêts cardiaques ont lieu à domicile, l'Arlod milite pour que des défibrillateurs soient également installés dans les immeubles d'habitation. Mais l'installation de ces appareils ne servira à rien si les Français ne sont pas formés à les utiliser. En 2017, le gouvernement s'était fixé comme objectif que 80 % des Français soient formés aux premiers secours d'ici 2022, comme c'est le cas dans plusieurs pays Européens : selon l'Arlod, on avoisine plutôt les 50 % de personnes formées pour le moment.

Combien de personnes sont décédées ces dernières années parce que le seul défibrillateur disponible était défectueux ? Impossible à savoir, mais la presse locale se fait parfois l'écho de ce type de drame. Le 24 juin dernier à Dollon dans la Sarthe, un pompier volontaire a tenté de sauver un homme de 56 ans victime d'un arrêt cardiaque en utilisant le défibrillateur de la commune, avant de constater avec stupeur que l'appareil n'avait plus de batterie : le patient est malheureusement décédé.